



Emplois municipaux

Nouvel agent technique municipal



Christophe Bonny rejoindra Philippe Michon comme employé technique à compter du 2 mai 2022. L'équipe sera enfin au complet et pourra prendre en charge les travaux d'entretien nombreux en cette période de l'année.

Emplois d'été

La municipalité propose un emploi pour deux jeunes de la commune nés entre le 1^{er} août 2004 et le 1^{er} juillet 2006, au cours du mois de juillet 2022 pour des travaux d'entretien avec les agents communaux.

Les jeunes sélectionnés se succéderont sur deux périodes de travail de 15 jours, du 4 au 15 juillet puis du 18 au 29 juillet. Ils effectueront 20 heures par semaine en travaillant seulement les matins. Les candidats sont invités à envoyer leur CV et lettre de motivation à la mairie avant le 17 mai. Un entretien individuel sera ensuite proposé à chacun d'eux, ce sera l'occasion d'un moment d'échange et aussi une première expérience d'entrée dans la vie professionnelle.



Du changement à la boulangerie

Depuis le mois d'avril, Mélissa, pâtissière de formation et Arnaud Brossard, **boulangier/pâtissier** nous accueillent au « Coin des Douceurs ». Originaires de Bourg-Argental et de Saint-Héand, ils habitent à Fontanès depuis quelques années déjà et ont décidé de reprendre l'activité de la boulangerie multiservices du village.

Ils ont à cœur de proposer du « **fait maison** » : des viennoiseries, une gamme de pâtisseries, des petits fours et pour chaque fête un produit vedette, comme les chocolats pour Pâques. Le pain, quant à lui, est fait **au levain** et à partir de farine sans additif. Parallèlement à cette activité principale, ils proposent des **produits d'épicerie, des pizzas** à emporter et maintiennent le salon de thé.

Une nouveauté : une variété de **produits locaux** (fruits, légumes, viande, fromage, bière, confiture, chocolat, yaourts...) grâce à un partenariat avec « Pré de chez vous » (entreprise basée à Fontanès qui distribue des produits locaux en circuit court) et avec d'autres producteurs.

Souhaitons-leur la bienvenue et de réussir dans leur nouvelle activité qui dépendra aussi en grande partie de l'intérêt que nous porterons à ce commerce.

Horaires d'ouverture du « Coin des douceurs » :

lundi : 6h-13h et 16h-20h

mardi : 6h-13h et 16h-19h30

mercredi : fermeture hebdomadaire

jeudi, vendredi et samedi : 6h-13h et 16h-20h

dimanche : 6h-12h30



Des remerciements à Romain, Clément, Isabelle et Pascal Desgoutte pour leur implication pendant ces cinq années.

Conseiller numérique



En partenariat avec la commune de Saint-Christo-en-Jarez et sur sa proposition, la municipalité envisage la mise en place d'ateliers « **Point de Médiation Numérique** » pour accompagner les personnes qui en ont besoin dans leurs démarches numériques. Quel que soit l'outil utilisé, PC, tablette ou téléphone portable, chacun pourra trouver une aide adaptée pour effectuer ses démarches en ligne

(impôts, CAF, Pôle Emploi, retraite...), rédiger son CV, gérer ses mails, etc. L'objectif de ces ateliers est de permettre aux personnes **d'acquérir de l'autonomie**.

Des permanences pour présenter le service et recueillir les besoins ainsi que des rendez-vous individualisés seront proposés et se tiendront à la mairie de Fontanès.

Des informations plus précises seront disponibles très prochainement.

CME ouvert aux enfants scolarisés à l'extérieur

La première année de fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants (CME) touche à sa fin. Il faut dès à présent envisager la prochaine élection.

Le CME est actuellement composé de 4 enfants de CM1 et 4 de CM2. Ces derniers entrant au collège à la rentrée de septembre, ils laisseront leur place à 4 nouveaux conseillers municipaux (actuellement en CE2) qui seront élus lors de l'élection qui se tiendra le vendredi 1^{er} juillet à la mairie. Cette année encore, la municipalité souhaite donner l'opportunité **aux enfants (futurs CM1) scolarisés à l'extérieur de la commune de se porter volontaires** pour intégrer le CME. Ils peuvent se faire connaître auprès d'Hervé Bouchut au 06.74.21.67.40 ou sur animation@mairie-fontanes.fr jusqu'au lundi 30 mai.





Zone à Faibles Emissions (ZFE) de Saint-Etienne Métropole



Une Zone à Faibles Emissions-mobilité (ZFE-m) est destinée à améliorer la qualité de l'air et à protéger les populations. Elle est particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier puisqu'elle permet d'interdire l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules les plus polluants.

Les métropoles de plus de 150 000 habitants ont l'obligation de mettre en œuvre ces ZFE. Pour le territoire de Saint-Etienne Métropole, le périmètre de la ZFE-m correspond à l'intérieur du triangle autoroutier stéphanois, délimité par la RN88, l'A72 et la M201 (ces axes se situent en dehors de la ZFE). 140 000 métropolitains habitent dans cette zone de 34 km² qui comprend des portions des communes de Saint-Étienne, La Ricamarie, Roche-la-Molière, Saint-Genest-Lerpt, Villars, Saint-Priest-en-Jarez et Saint-Jean-Bonnefonds.

La circulation et le stationnement au sein de la ZFE-m est réglementé 365 jours par an, 7 jours sur 7 et 24h sur 24.



Le calendrier de déploiement de la ZFE-M est le suivant :

 **ZFE-m interdite aux** : poids lourds antérieurs à oct. 2001 et véhicules utilitaires légers antérieurs à oct. 1997

À partir du 31 janvier 2022










 **ZFE-m interdite aux** : poids lourds antérieurs à oct. 2009 et véhicules utilitaires légers antérieurs à 2006

À partir de janvier 2025










 **ZFE-m interdite aux** : poids lourds antérieurs à 2014 et véhicules utilitaires légers antérieurs à 2011

À partir de janvier 2027










Pour plus d'informations :
<https://fontanes-42.fr/fr/rb/1564942/zone-a-faibles-emissions-zfe>

MIEUX RESPIRER POUR MIEUX VIVRE

AU NIVEAU NATIONAL

- 2/3** des émissions de dioxyde d'azote en France sont issues de véhicules diesel
- 40 000 MORTS** prématurés par an en France sont liés à la pollution de l'air. Accidents de la route (2020) : 2 150 morts
- 101,3 MILLIARDS D'EUROS** coût annuel de la pollution de l'air en France

POIDS LOURD RÉCENT = 7 fois moins d'émission de dioxyde d'azote

UTILITAIRE RÉCENT = 2 fois moins d'émission de dioxyde d'azote

AU NIVEAU DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

- 200 DÉCÈS PAR AN** prématurés (soit 2% des décès annuels) pourraient être évités sur le territoire de Saint-Étienne Métropole si la pollution atmosphérique était divisée par 2
- 49%** du dioxyde d'azote émis par le secteur des transports sont de la responsabilité des poids lourds et des véhicules utilitaires légers
- 17 JOURS** de pics de pollution en 2019 sur Saint-Étienne Métropole

LE SAVIEZ-VOUS ? Les conducteurs sont plus exposés à la pollution de l'air à l'intérieur de leur véhicule que les piétons et les cyclistes. En effet, l'habitacle ne protège pas de la pollution de l'air présente à l'extérieur. Le faible volume d'air dans la voiture entraîne une concentration des polluants.

Sources : Santé publique France (2020) / commission sénatoriale (2015) / études Aéro Auvergne-Rhône-Alpes / DREAL



Elections 2022

Résultats de l'élection présidentielle à Fontanès

Premier tour :



Nombre d'inscrits	481
Nombre de votes nuls	1
Nombre de votes blancs	8
Nombre de suffrages exprimés	422
Participation	89,6 %

Nom du candidat	Nombre de voix	%
ARTHAUD Nathalie	2	0,47
ROUSSEL Fabien	11	2,61
MACRON Emmanuel	116	27,49
LASSALLE Jean	17	4,03
LE PEN Marine	103	24,41
ZEMMOUR Eric	26	6,16
MELENCHON Jean Luc	63	14,93
HIDALGO Anne	13	3,08
JADOT Yannick	26	6,16
PECRESSE Valérie	20	4,74
POUTOU Philippe	2	0,47
DUPONT-AIGNAN Nicolas	23	5,45

Deuxième tour :

Nombre d'inscrits	481
Nombre de votes nuls	10
Nombre de votes blancs	37
Nombre de suffrages exprimés	377
Participation	88,15 %

Nom du candidat	Nombre de voix	%
MACRON Emmanuel	241	63,93
LE PEN Marine	136	36,07

Elections législatives



Inscription sur les listes électorales :

Pour pouvoir voter lors des élections législatives des 12 et 19 juin, vous devez être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez le faire en ligne (service-public.fr) jusqu'au 4 mai en joignant un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois numérisés, ou en mairie jusqu'au 6 mai sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription, téléchargeable sur service-public.fr ou complété sur place.

Si vous avez 18 ans et que vous avez effectué les démarches de recensement à l'âge de 16 ans à la mairie de Fontanès, vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales de la commune.

Attention : pour les élections législatives des 12 et 19 juin, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Procuration :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Il est désormais possible de donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit. Un mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration.

Pour faire votre procuration, vous devez vous rendre à la gendarmerie avec une pièce d'identité et renseigner le numéro national d'électeur et la date de naissance de la personne à qui vous donnez procuration (mandataire). Vous pouvez aussi faire cette demande en ligne sur service-public.fr. Elle sera ensuite retrouvée lors de votre passage obligatoire à la gendarmerie pour finaliser votre demande, grâce au numéro d'identification qui vous aura été transmis par mail.

Attention : pour être sûre qu'une procuration puisse être prise en compte, il vaut mieux ne pas en faire la demande au dernier moment.

Solidarité Ukraine

Suite à l'appel lancé en mars, un élan de solidarité sans précédent a vu le jour à Fontanès : des mises à disposition de logements privés, de très nombreuses propositions de dons ou de prêts de matériel, de mobilier et d'équipements divers, une équipe de bénévoles prêts à se mobiliser pour récupérer ce matériel et aménager l'appartement de Loire Habitat (impasse des Tilleuls).



A ce jour, la préfecture n'a pas donné suite aux propositions d'hébergement à Fontanès, mais il n'est pas exclu que cela se concrétise très bientôt.



Restons mobilisés car il faudra alors agir rapidement.

Relais Petite Enfance (RPE)

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour votre enfant, le Relais Petite Enfance (ex. RAM) est là pour vous accompagner.

Cette structure intercommunale basée à Saint-Héand propose notamment une permanence à la mairie de Fontanès le 4^{ème} mercredi de chaque mois, de 9h à 11h, assurée par Anne Vallet, l'animatrice du relais.

Contact : 04.77.30.93.82 ou espacepetiteenfance.stheand@orange.fr

https://www.facebook.com/Relais-Llle-des-Enfants-100166045851748/?ref=pages_you_manage



Inscription d'entrée à l'école

Votre enfant sera scolarisé prochainement, vous pouvez dès à présent contacter l'école au 04 77 20 82 77 ou ecole.fontanes42@gmail.com. La directrice et toute l'équipe enseignante vous accueilleront sur rendez-vous pour une visite si vous le souhaitez.



Abonnement à 10 € pour tous les transports métropolitains

Saint-Étienne Métropole propose un nouvel abonnement à 10 € par mois ou un abonnement à 110 € par an (9,17 € par mois) en illimité et sans engagement, pour tous les transports métropolitains, destiné aux :

- Jeunes de moins de 26 ans
- Etudiants
- Retraités de plus de 60 ans
- Personnes en situation de handicap titulaires de la carte mobilité inclusion invalidité (gratuité pour l'accompagnant)
- Bénéficiaires de la CSS-E (exonération complète) (ex. CMU-C)
- Demandeurs d'emploi (mensuel uniquement)



FONTANIODS
avec Saint-Étienne Métropole,
limitez le **budget**,
pas les **trajets** !

10€ /mois

l'abonnement
STAS*

En illimité et sans engagement

Jeunes < 26 ans / Retraités > 60 ans / Demandeurs d'emploi /
Personnes à mobilité réduite / Titulaires CSS-E

 boutique.reseau-stas.fr
0 800 041 042

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Pour plus d'informations : <https://boutique.reseau-stas.fr/abonnements.html>

Application Moovizy

Saint-Etienne Métropole et la STAS proposent une application (téléchargeable gratuitement) pour trouver les solutions de transport adaptées aux besoins de chacun (tram, bus, autocar, train, vélo, voiture).

L'application Moovizy regroupe, en temps réel, l'ensemble des informations relatives aux déplacements sur tout le territoire métropolitain, et même au-delà. Elle permet de réserver et payer tous les modes de transports et d'optimiser son circuit.



Travaux

Bâtiment du Rio

Les travaux de terrassement et de renouvellement des réseaux (eaux pluviales, eaux usées, eau potable, électricité) sont terminés.

Après un problème technique lors de la pose des panneaux photovoltaïques, l'installation se termine. La production d'électricité démarrera cet été, pour une production équivalente à celle de la Maison du Plâtre.

Au rez-de-chaussée, l'aménagement des toilettes publiques et d'un local pour le stockage du petit matériel va débuter.

Le chantier se terminera à l'automne par les plantations de végétaux et l'aménagement des abords.



Hangar communal à la carrière

Le conseil municipal a décidé de fermer le hangar de stockage du matériel communal situé à la carrière par des portails coulissants. Des drains vont être créés pour assainir le sol et permettre la réalisation d'une dalle.



Aménagement du centre bourg

Comme cela fut présenté aux riverains concernés lors de la réunion du 4 février 2022, le planning théorique de l'aménagement du centre bourg se confirme :

- Avril : création de l'accès pour la Maison d'Assistants Maternels
- Juin/septembre : renouvellement et création des réseaux humides (eau potable, eaux usées et pluviales) de la rue de la Sibérie à la place de la Mairie jusqu'à l'entrée du château rue des Acacias. Ces travaux sont financés et portés par Saint-Etienne Métropole
- A l'automne : enfouissement des réseaux secs (électrique, éclairage public et télécommunication), ces travaux sont cofinancés par le SIEL et la commune et portés par le SIEL.

Ces travaux vont générer des perturbations pour la circulation et les riverains. Soyons vigilants.



☞ Que trouve-t-on sur le site internet de la commune et sur Iliiwap ?

Fontanès - 42140

Bienvenue - Mairie - Environnement - Au quotidien - Vivre ensemble - Economie locale - Loisirs

11 INFOS MUNICIPALES

FEVRIER 2022

Actualités

Agenda

Edito

Mot du Maire
Bulletin 2021

Démarches administratives

Pour le consulter :
<https://fontanes-42.fr>

Le site internet de la commune a connu un profond rajeunissement en fin d'année dernière.

Il comporte de nouvelles rubriques et est notamment enrichi de nombreuses photos et vidéos.

Il y a des informations pour tout le monde : l'agenda des événements et manifestations locales, des liens vers différents services (transport, relais petite enfance, piscine intercommunale, cinéma itinérant, démarches administratives, Saint-Etienne Métropole, MJC, ADMR, portage de repas, etc.), les comptes rendus des conseils municipaux et la vie du conseil municipal des enfants, les publications municipales, les plans de la commune, les circuits de randonnée, des informations sur l'école, les services périscolaires, les commerces et artisans, l'environnement (déchets, ZFE, etc.), l'histoire du village, les « discours » du maire (édito), les salles à louer, les hébergements touristiques...

L'application Iliiwap donne des informations pratiques de dernière minute, comme par exemple dernièrement : événements météorologiques, réouverture de la boulangerie, annulation du thé dansant de l'APE, solidarité Ukraine, horaires d'ouverture du bureau de vote, perturbation de la circulation, etc. L'activation (ou désactivation) des notifications se fait très facilement.

A ce jour 400 abonnés suivent régulièrement les brèves diffusées via cette application (téléchargeable sur téléphone mobile).





Calendriers santé-environnement de l'ARS

L'ARS met à disposition deux calendriers « Mon environnement intérieur, ma santé » et « Mon environnement extérieur, ma santé » regroupant les principaux risques et actes de prévention.

Ils sont consultables à l'adresse : <https://fontanes-42.fr/fr/rb/1564981/calendrier-environnement-de-lars>



Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

	Hors vacances scolaires		Vacances scolaires	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h		9h à 12h	
Mardi		14h à 18h30		14h à 17h
Mercredi	9h à 12h			
Jeudi		14h à 18h30		14h à 17h
Vendredi		15h à 17h		
Samedi	9h à 11h lendemain du conseil municipal			



Du côté des associations

Inter-associatif

Marche des Crêts

Après deux années à l'arrêt, la Marche des crêts, organisée par des associations du village, sera de retour ce dimanche 1^{er} mai.



18^{ème} *Marche des Crêts*

Fontanès

Organisée par les associations du village

DIMANCHE 1 MAI 2022

Les départs se feront à partir de 8h à la Maison du Plâtre.

Nous vous attendons nombreux sur les différents parcours (5 circuits de 5 à 25 kms) et/ou pour donner un coup de main pour la bonne organisation de l'évènement.



Foire du 11 novembre

Les associations du village se sont réunies en début d'année pour réfléchir à l'organisation de la foire du 11 novembre. Après réflexion, il est apparu nécessaire de renouveler cette manifestation qui dynamise la vie du village.



Si la soupe aux choux reste un incontournable de la journée, d'autres animations, comme le vide grenier, s'essouffent et ne seront peut-être pas reconduites. A ce jour rien n'est encore figé.

La tenue de ce moment festif ne pourra se faire qu'avec l'implication de nombreux bénévoles. Tous les habitants de Fontanès peuvent participer, il suffit de se faire connaître auprès d'une des associations (MJC, Comité des fêtes, APE, Association de chasse...).

Pour le bon fonctionnement de la vie associative

La situation sanitaire a défavorablement impacté les manifestations des associations durant les deux dernières années. De nombreux bénévoles œuvrent pour relancer les activités mais leur nombre s'amenuise et les bureaux de certaines associations se sont effrités (MJC, Comité des fêtes, APE). Il est donc nécessaire d'impulser un nouvel élan pour contribuer au bon fonctionnement des activités et à la vie du village.

Un appel est lancé à tous les volontaires qui souhaitent investir un peu de temps au sein d'une association ou, plus ponctuellement, lors d'une manifestation (marche, foire...). Il n'y a pas de limite d'âge, c'est ouvert à tout le monde, jeunes et moins jeunes, la dynamique de la vie locale dépend aussi de tous.

N'hésitez pas à venir frapper à la porte des associations.

« Si le bénévolat n'est pas payé, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien mais parce qu'il n'a pas de prix. »



APE

Pour l'APE, une seule date à retenir, le vendredi 1^{er} juillet aura lieu la kermesse de l'école suivie d'un repas avec les parents d'élèves et leurs enfants pour marquer la fin de l'année scolaire.



MJC

Koz Kafé : Clap de fin

Malgré l'engouement qu'a eu la dernière édition, le Koz Kafé de mai est annulé. Nous réfléchissons à une nouvelle formule qui permettrait de relancer cette rencontre...



Koz'K☕fé

Rentrée 2022

Dès le mois de juin, vous pourrez retrouver la feuille d'inscription sur le site www.mjcfontanes.org, ainsi de pouvoir d'ores et déjà vous ré-inscrire pour votre activité préférée.

De nouvelles activités sont dans les starting-blocks, elles n'attendent que vous !

AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Mai			
Dimanche 1 ^{er} mai	Marche des crêts	Inter associations	Maison du Plâtre
Dimanche 1 ^{er} mai	Vente de muguet	LARJ - MJC	Maison du Plâtre et à domicile
Samedi 7 mai	Cinéma	MJC	Le Foyer
Samedi 21 mai	Cinéma	MJC	Le Foyer
Dimanche 29 mai	Vente de fleurs fête des mères	LARJ – MJC	Cour de l'école
Juin			
Samedi 4 juin	Cinéma	MJC	Le Foyer
Vendredi 10 juin	Soirée des bénévoles	Inter-associations	Maison du Plâtre
Dimanche 12 juin	Elections législatives	Municipalité	Mairie
Samedi 18 juin	Cinéma	MJC	Le Foyer
Dimanche 19 juin	Elections législatives	Municipalité	Mairie
Samedi 25 juin	Ball-trap	ACCA	Les Aliziers
Dimanche 26 juin			

Retrouvez cette Feuille d'Informations Municipales enrichie de photos et d'illustrations sur le site internet de la commune.

